UNIVERSITE DU LITORAL CÔTE D'OPALE
IUT DU LITTORAL CÔTE D'OPALE

REGLEMENT INTERIEUR DE L'I.U.T. DU LITTORAL CÔTE D'OPALE

REGLEMENT DES ETUDES - BUT

Titre I : Discipline générale

Article I.1 Comportement :
Les usagers, en leur qualité d'étudiants de l'I.U.T sont tenus d'avoir, en toutes circonstances, à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, un comportement correct et une tenue décente.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux de l'établissement. Les téléphones portables doivent être éteints pendant les enseignements et les contrôles.
Droit à l'image : le fait de filmer des personnes sans leur consentement est répréhensible pénalement et tout étudiant qui s'y livre est passible du conseil de discipline.

Il est interdit de manger dans les salles d'enseignement. Les boissons doivent être consommées à proximité des distributeurs. Les gobelets en cartons et boîtes type cannette, doivent être déposés dans les conteneurs destinés au recyclage.

L'usage de téléphone, ordinateur portable, tablette, et autres objets connectés, est interdit pendant les enseignements et les contrôles, sauf autorisation spécifique de l'enseignant. Les téléphones doivent être éteints.

Les étudiants doivent impérativement utiliser leur courriel institutionnel (prenom.nom@etu.univ-littoral.fr) qui leur est attribué lors de leur inscription administrative pour toutes correspondances avec les enseignants et personnels de l'IUT. Le cas échéant, les demandes effectuées par un type de courriel différent ne seront pas prises en considération.

Le non-respect des personnes, des locaux et des matériels, tout fait de nature à porter atteinte au bon ordre de l'IUT, entraîne des sanctions disciplinaires dans le cadre de la section disciplinaire de l'Etablissement, conformément aux dispositions universitaires.

Article I.2 Sécurité :
Les étudiants doivent se conformer strictement aux consignes générales de sécurité affichées dans l'Etablissement.
Le code de la route s'applique sur les parkings de l'IUT. La vitesse y est limitée à 10km/heure.

Article I.3 Responsabilité de l'établissement :
L'Etablissement décline toute responsabilité en cas de vol ou perte de tout objet personnel au

détriment d'un usager. De même, les dégradations et accidents survenus sur les aires de stationnement, sont des événements de voie publique qui n'engagent en rien la responsabilité de l'établissement.

Article I.4 Ressources informatiques :
Les matériels informatiques et les supports numériques ne peuvent être utilisés que pour les besoins d'enseignement et de recherche agréés par l'établissement. Tout autre usage est exclu. Tous les usagers sont signataires de la charte informatique de l'université.

Article I.5 Bizutage et pratiques assimilées :
Le bizutage constitue un délit puni de six mois d'emprisonnement et d'une amende d'un montant de 7500 euros, peines doublées si la victime est mineure ou vulnérable. On entend par bizutage, tout acte humiliant ou dégradant, en ce sens qu'il porte atteinte à la dignité de la personne humaine.
Au-delà des auteurs directs des faits, les personnes physiques qui ont créé, ou contribué à créer une telle situation, celles qui n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter, ont failli à une obligation de prudence ou de sécurité destinée à l'éviter, ou se sont abstenues d'intervenir pour l'empêcher voient leur responsabilité pénale engagée, que les faits aient été commis à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement. Indépendamment des poursuites pénales, tous s'exposent à des mesures disciplinaires prises par le président de l'université (exclusion pour les étudiants, sanctions spécifiques pour les personnels de l'université).
Extrait de la circulaire du 22 Septembre 2015 : « Il n'existe ni bizutage bon enfant, ni pression du groupe acceptable, mais des délits et des pratiques d'un autre âge »

Article I.6 Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes :

L' Université met en place un dispositif de signalement et d'alerte des discriminations, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes dont un.e étudiant.e pourrait être victime dans sa vie étudiante. Il peut écrire au mail à l'adresse : stop.discrimination@univ-littoral.fr ou rencontrer sur chaque pôle de l'ULCO un des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e et agent.e). Toutes les infos et les coordonnées sur https://egalite.univ-littoral.fr/

Titre II : Assiduité

Article II.1 Obligation réglementaire :
La présence à tous les cours, travaux dirigés, travaux pratiques, conférences, visites, stages et, d'une manière générale, à toutes les activités universitaires organisées par un Département de l'IUT est obligatoire.
Les absences sont comptabilisées par séances pédagogiques. Toutes les absences doivent être signalées et justifiées par l'étudiant ou son représentant légal au département. Le Jury tiendra compte de la fréquence des absences en cas de délibération.
Les étudiants en alternance (formation continue et apprentissage) prennent leurs congés en dehors des périodes d'enseignement.

II.1.1 Absence prévue :

Dans le cas d'une absence prévisible, l'étudiant doit en informer par avance le département, en présentant les justificatifs et les convocations officielles aux enseignants concernés et au secrétariat pédagogique du département.

II.1.2 Justification et délai :

Dans les autres cas, l'absence doit être signalée et justifiée par un document officiel dans les deux jours ouvrables à compter du début de l'absence. Au-delà de deux jours, l'absence est considérée injustifiée.

II.1.3 Nature des justifications :

Sont justifiées les absences pour : maladie, deuil, examen du permis de conduire, contrainte exceptionnelle insurmontable à l'appréciation du chef de département. Le justificatif doit être un document officiel daté portant mention des jours d'absence.
Le département peut considérer comme justifiée une absence pour recherche de stage, à condition que l'étudiant fasse viser par l'employeur qu'il sollicite, une demande d'autorisation d'absence spécifique (disponible au secrétariat de la formation).

II.1.4 Non-Justification des absences pour les étudiants alternants

Toute absence non justifiée donne lieu à information auprès de l'employeur de la part du CFA après concertation avec l'équipe pédagogique.

Les absences injustifiées concernent : les congés payés pris sur le temps de formation, les périodes gardées en entreprise sur le temps de formation (hors demande d'absence exceptionnelle), des absences pour raisons de santé non couvertes par un arrêt de travail et autres absences non justifiées.

Les absences injustifiées peuvent donner lieu à des retenues sur salaire et à des sanctions pédagogiques. Des absences injustifiées répétées peuvent conduire à **la rupture du contrat d'apprentissage par l'employeur.**

II.1.5 Retard

A la suite d'un retard (quelle qu'en soit la durée), l'enseignant concerné a toute latitude pour accepter ou refuser l'accès de l'étudiant à la séance pédagogique concernée. En cas de refus, l'étudiant est noté absent ; cette absence est traitée selon les modalités précédentes.

II.1.6 Exclusion d'une séance :

Un enseignant peut exclure de la séance pédagogique un étudiant à cause de son retard, de son comportement, de ses propos… Dans ces conditions, l'absence est considérée comme injustifiée.

II.1.7 Paiement des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux :

Conditions requises pour le paiement : afin de ne pas retarder le paiement des bourses, le contrôle du service des bourses interviendra généralement à posteriori.
Lorsque pour des raisons médicales graves (traitement médical, hospitalisation) l'étudiant boursier doit interrompre ses études au cours de l'année universitaire, il est tenu d'en informer

l'IUT en apportant toutes les pièces justificatives nécessaires. Dans ce cas, cette interruption ne suspend pas le paiement de la bourse pendant la période considérée.
Par ailleurs les étudiants titulaires d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux inscrits dans l'établissement d'enseignement supérieur français, mais qui vont suivre parallèlement des études à l'étranger (quel que soit le pays d'accueil) doivent obtenir des autorités pédagogiques une dispense d'assiduité et l'autorisation de se présenter aux épreuves de fin d'année pour conserver le bénéfice de leur bourse.
Présentation aux épreuves de contrôle : le candidat boursier s'engage également à se présenter aux épreuves du contrôle continu et aux examens et concours relatifs à sa scolarité. Dans le cas contraire un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse peut être établi. L'étudiant doit être informé au préalable de cette mesure afin de fournir d'éventuelles informations complémentaires.

Titre III : Contrôles des connaissances et des compétences

Toutes les matières enseignées en cours d'année et figurant au Programme National font l'objet d'un contrôle d'assiduité et d'une vérification des connaissances et des compétences par contrôle continu sous diverses modalités (interrogations écrites, interrogations orales, comptes rendus de travaux pratiques et toute forme d'évaluation).
En cas de redoublement, pour chaque unité d'enseignement non validée, l'étudiant doit suivre les enseignements de toutes les matières, participer aux séances de Travaux Pratiques et participer à tous les contrôles des connaissances, y compris dans les matières de l'unité d'enseignement gratifiées d'une note supérieure à la moyenne, l'année précédente : il n'existe pas de validation de matière

.

Article III.1 : Contrôles :

- Chaque séance de cours, TD, TP ou autre fait l'objet d'un contrôle d'assiduité noté.
- Chaque séance peut faire l'objet d'une évaluation. Les évaluations peuvent être prévues et affichées sur l'emploi du temps, ou non prévues à la discrétion de l'enseignant concerné.
- Chaque évaluation et contrôle d'assiduité fait l'objet d'une note prise en compte pour le calcul de la moyenne de chaque matière.
- Les modalités de contrôle des connaissances, et les règles de calcul des moyennes de chaque matière sont communiquées aux étudiants en début d'année.

-Lors d'un contrôle de type devoir sur table, les étudiants déposent au fond de la salle leurs cartables et autres matériels personnels notamment les téléphones, montres et tous objets connectés

- En cas de flagrant délit de fraude, ou tentative de fraude, l'enseignant prend toutes mesures pour faire cesser la fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. La matérialité des faits est consignée dans un procès-verbal qui devra être signé par l'enseignant responsable de la surveillance et contresigné par le ou les étudiants concernés. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.
La copie est consignée avec le procès-verbal dans un rapport remis au chef de département et au président du jury qui saisit immédiatement la section disciplinaire du Conseil d'Administration de l'université.
-Plagiat : Il n'est pas interdit de citer, en le copiant, le travail d'un autre, à condition de le signaler (écrire le nom de l'auteur et copier ce qu'il a écrit en le plaçant entre guillemets : « .... »). Mais, il est interdit de plagier. Le plagiat consiste, pour le « copieur », à recopier le

travail d'une autre personne et à le présenter comme si c'était son propre travail. Cette pratique est constitutive de fraude et sanctionnée comme telle. Constatée par le correcteur, elle est rapportée au chef de département qui saisit la section disciplinaire de l'université.

- Toute absence injustifiée à un contrôle de connaissances entraîne la note zéro à ce contrôle.

-En cas d'absence justifiée, l'étudiant prend l'initiative de contacter dès son retour, outre le secrétariat, l'enseignant concerné qui prendra toute disposition pour préserver l'égalité de traitement au sein du groupe (contrôle de rattrapage ou toute autre adaptation**). A défaut, il sera noté zéro.**
En cas de litige sur le caractère justifié de l'absence, le chef de département se prononce, éventuellement, après avis du conseil des enseignants.

Article III.2 : Non réalisation du stage
Le BUT est une formation professionnelle qui comprend des périodes de stages indispensables aux apprentissages et qui ne peuvent faire l'objet de rattrapage. Ainsi la non réalisation d'un stage pour un motif justifié ou non entraine la note de zéro dans le calcul des UE qui incluent cette modalité de contrôle des connaissances et des compétences.

Article III.3 : Modalités de réalisation du stage : présence en entreprise et télétravail
Dans le cadre du BUT, le stage constitue une phase essentielle de mise en situation professionnelle. Il doit être effectué **de préférence en présentiel** au sein de l'organisme d'accueil, afin de garantir l'acquisition des compétences professionnelles en lien avec la formation.
Toutefois, le stage peut être réalisé **partiellement en télétravail**, sous réserve du respect des conditions suivantes :

1. **Encadrement du stagiaire en télétravail :** L'entreprise d'accueil doit désigner une personne référente chargée d'assurer le suivi et l'encadrement du stagiaire pendant les périodes en télétravail. Les modalités de communication (visioconférences, échanges réguliers par courriel ou téléphone, etc.) doivent être précisées.
2. **Fourniture du matériel informatique :** L'entreprise doit spécifier dans la convention de stage si elle fournit le matériel informatique (ordinateur, connexion VPN, logiciels spécifiques, etc.) nécessaire à l'accomplissement des missions en télétravail. À défaut, elle doit s'assurer que le matériel personnel du stagiaire est adapté et sécurisé pour les tâches demandées.
3. **Lieu de réalisation du télétravail :** Le lieu exact où le stagiaire effectuera le télétravail doit être clairement indiqué dans la convention de stage. En règle générale, ce lieu est le domicile du stagiaire. Toute autre localisation devra être justifiée et validée par l'établissement d'enseignement.
4. **Missions réalisées en télétravail :** Les missions confiées au stagiaire en situation de télétravail doivent être compatibles avec ce mode d'organisation. Elles doivent être définies précisément dans la convention de stage et faire l'objet d'un suivi régulier de la part du tuteur en entreprise.
5. **Fréquence et modalités du télétravail :** La répartition entre présence en entreprise et télétravail doit être clairement définie (jours ou périodes concernées) et validée par l'équipe pédagogique. Toute modification substantielle des modalités initiales devra être signalée à l'établissement.

Le recours au télétravail ne doit en aucun cas nuire à la qualité de l'encadrement, du stagiaire, ni à l'évaluation de ses missions. L'établissement se réserve le droit de refuser ou de demander des

ajustements si les conditions de télétravail ne sont pas jugées satisfaisantes.

Article III.4 : Bonus :
Afin d'encourager la pratique d'activités physiques, sportives et culturelles régulières (ateliers culture), une bonification maximale de 0.6 point peut être attribuée par les enseignants habilités (enseignants d'EPS, enseignants chargés de la culture) est ajoutée à la moyenne de toutes les Unités d'Enseignements pour chaque semestre dans les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences. Si plusieurs activités sportives ou culturelles sont menées par l'étudiant, seule, celle qui est la mieux notée sera retenue pour le bénéfice de cette disposition.

Le bonus maximum est fixé à 3% du total des points : 20/20 (20x3%=0.6 point)

Note obtenue en activité Bonus à l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,30	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Titre IV : Attribution du BUT

Article IV.1 : Semestres et diplôme (Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche spécial n°4 du 17 Juin 2021)
Attribution du BUT : les Unités d'Enseignement du BUT doivent toutes être validées, directement (note obtenue supérieure ou égale à 10/20) ou par compensation.

La note obtenue dans une Unité d'Enseignement est la résultante des notes du pôle « ressources » et du pôle des « Situations d'Apprentissage et d'Evaluation (SAE) » (le poids relatif du pôle « ressources » et du pôle « SAE » varie de 40% à 60% selon les unités d'enseignement).

La compensation s'effectue au sein d'un Regroupement Cohérent d'Unités d'Enseignement (RCUE). Le calcul de cette compensation s'effectue par la moyenne normale des UE composant le RCUE, par exemple : la moyenne du RCUE1 = (UE1.1+UE1.2) /2
D'autre part l'obtention des deux Unités d'Enseignement d'une compétence emporte l'obtention des Unités d'Enseignement du niveau inférieur de la même compétence.

La poursuite d'études dans un semestre pair (2, 4, 6) d'une année est de droit.
La poursuite d'études au semestre 3 est possible si l'étudiant a à la fois obtenu la moyenne (10/20) à plus de la moitié des regroupements d'UE, et une note supérieure ou égale à 8/20 à chacun des autres regroupements cohérents.

La poursuite d'études au semestre 5 nécessite en plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2, directement ou par compensation.
La poursuite d'études en année supérieure en passant du statut de formation initiale en formation par alternance est soumise au jury de fin d'année.

Article IV.2 : Redoublement :
Le redoublement est soumis à l'autorisation du jury qui se prononce en fonction des résultats obtenus, du comportement et de l'assiduité de l'étudiant.
Le refus d'autoriser le redoublement est décidé après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il est motivé et assorti de conseils d'orientation.

Chaque semestre ne peut être redoublé qu'une seule fois. Le nombre de redoublements est limité à quatre sur la totalité du cursus. Toutefois le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire pour cas de force majeure, laissée à son appréciation.

En cas de redoublement, l'étudiant repasse uniquement les UE non capitalisées.

Pour un étudiant qui effectue son cursus de formation sous le régime de l'alternance, le jury autorisera le redoublement sous le statut d'alternant uniquement en troisième année de BUT. L'étudiant de première ou deuxième année de BUT ne pourra redoubler que sous le régime de la formation initiale.

Article IV.3 : Jurys :
Le jury se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants et l'attribution des Unités d'Enseignement. Il délivre le DUT au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits des quatre premiers semestres, et la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie » au terme de 180 crédits.
Le jury ne peut jamais délibérer avant la fin du semestre, c'est-à-dire avant la fin du stage ou avant la fin du contrat de travail, pour les alternants.

Les étudiants délégués de groupe ne peuvent assister aux délibérations du jury, mais ils peuvent être appelés en consultation par le Président du Jury.

Article IV.4 : Avis de poursuite d'études
Le BUT est une formation qui se dispense sur 3 années d'études. De ce fait un avis de poursuite d'études ne pourra être émis par le département de formation uniquement à la demande des étudiants inscrits en troisième année de BUT. Aucun avis de poursuite d'études ne sera donc émis pour les étudiants inscrits en première et deuxième année de BUT.

Titre V: Evaluation interne des formations

Article V.1 objectifs et composition du conseil :
Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » publié au Bulletin Officiel du 26 mai 2022.... , chaque département de l'IUT met en place un conseil de perfectionnement. Dans une logique d'amélioration continue, le conseil de perfectionnement examine une fois par an les indicateurs du Bachelor Universitaire de Technologie de la spécialité, notamment les résultats des évaluations des formations et des enseignements par les étudiants, les suivis de cohortes, la qualité des stages et le suivi de l'insertion professionnelle. Le Conseil de l'IUT est ensuite informé de l'ensemble des évaluations internes des départements.

Le conseil de perfectionnement est présidé par le Directeur de l'IUT et est composé : du chef de département, du directeur des études, de 3 enseignants désignés par le conseil de département de la spécialité, des délégués des étudiants (1 au moins par parcours), et de 2 personnalités au moins représentantes du milieu socioprofessionnel de la spécialité.

Titre VI : Dispositions finales

Article VI.1 Contestation d'une décision de l'établissement :
L'usager peut contester une décision de l'IUTLCO auprès du directeur de l'établissement. Dans tous les cas il peut user des voies de recours habituelles contre les décisions administratives (recours hiérarchique devant Monsieur le recteur de l'Académie de LILLE, recours contentieux devant le tribunal administratif de LILLE).

Article VI.2: Règlements des études des départements :
Chaque département décline le présent règlement des études en y insérant notamment les modalités de contrôle et de calcul des notes par Unité d'Enseignement propres à sa formation, conformément à la réglementation.

Article VI.3 Adhésion au règlement des études :
Le règlement des études du département est lu et commenté par le chef de département en présence des étudiants en début d'année universitaire. Il figure sur le site INTERNET (http://www.iut.univ-littoral.fr/) de l'IUT du Littoral Côte d'Opale et sur la plateforme dédiée aux étudiants et aux personnels de l'IUT. Chaque étudiant de la formation atteste en avoir connaissance.

Article VI.4 Application du règlement des études :
Le règlement des études s'applique dès son approbation par le conseil de l'IUT

Titre VII : Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences du département MLT

Article VII.1 – Gestion des absences

En complément des articles du Titre II, la procédure de dépôt des justificatifs d'absence au département MLT est précisée ci-dessous.

Un étudiant absent dispose d'un délai de 48 heures à compter de la première heure de cours à laquelle il est absent pour déposer son justificatif d'absence. Le document doit être déposé ou adressé au secrétariat du département dans le délai imparti et sera ensuite étudié par le Chef de département ou Directeur des études qui se prononcera sur sa validité.

Article VII.2 – Evaluation de l'assiduité

Une note sur 20 est attribuée pour l'assiduité des étudiants dans les différents enseignements et évaluations de la formation.
Les absences sont comptabilisées par demi-journées.
Cette note est évaluée comme suit :

0 à 1 demi-journée d'absence injustifiée : 20/20
2 à 3 demi-journées d'absence injustifiée : 15/20
4 à 5 demi-journées d'absence injustifiée : 10/20
6 à 7 demi-journées d'absence injustifiée : 05/20
A partir de 8 demi-journées d'absence injustifiée : 00/20

Les absences sont comptabilisées de manière globale sur l'ensemble du semestre et la note correspondante est reportée d'office dans chaque matière à hauteur de **10 %** de la moyenne.
Les modalités de rattrapage des évaluations du Règlement Intérieur de l'IUT s'appliquent au département MLT.

Les étudiants peuvent consulter leurs notes et l'état de leurs absences sur l'application SCODOC à l'adresse : extra.univ-littoral.fr/abs et en indiquant leur n° d'INE.

Article VII.3 – Tenue professionnelle

Du fait du caractère professionnalisant de la formation et des mises en situation professionnelles régulières, la tenue vestimentaire des étudiants doit être adaptée aux exigences d'une formation en Management.

Article VII.4 – Les stages professionnels

La formation comprend TROIS périodes de stages en formation initiale.

En BUT 1, le stage est d'une durée de cinq semaines ; il s'agit d'un stage de découverte donnant lieu à des activités professionnelles simples. Il se déroulera du lundi 15 février 2027 au 20 mars 2027.

En BUT 2, les étudiants en formation initiale doivent effectuer un stage de 8 semaines. Il s'agit d'un stage missionné, la ou les missions confiées aux étudiants devant être en adéquation avec les spécialités de la formation. Le stage de BUT 2 est prévu du 30 mars au 21 mai 2027.

En BUT 3, la période de stage est définie de manière alternée. A partir de la semaine 47 (semaine du 16 novembre), les étudiants seront en stage du mardi au vendredi, ce pour une durée de 19 semaines (hors congés de Noël) soit 532 heures de stage (19 semaines X 28 heures). Les dates de début et de fin de période de stage peuvent être adaptées, sur accord du Chef de département. Elles seront précisées dans la convention de stage. Le stage de BUT3 est un stage en responsabilité ; une mission doit être confiée à l'étudiant par l'entreprise, en lien avec la spécialité Management de la Logistique et des Transports.

Tout stage donne lieu à la rédaction et à la signature d'une convention de stage par les trois parties concernées (IUT, étudiant, entreprise). La convention signée doit être retournée au Département avant le début du stage. Toutes les informations relatives à l'édition des conventions de stage sont disponibles sur la plateforme PStage https://stages.univ-littoral.fr sur laquelle l'étudiant se connecte pour élaborer sa convention. Avant tout départ en stage, l'étudiant doit remettre au secrétariat du département une Attestation de Responsabilité civile couvrant la période de stage.

Les périodes d'activité professionnelles (stage ou alternance) donnent lieu à la rédaction d'un rapport de stage ou mémoire professionnel ainsi qu'à une soutenance.

Article VII.5– Contacts étudiants et remise des travaux

Les contacts mails enseignants/étudiants se font impérativement via la messagerie universitaire des étudiants. Ceux-ci doivent donc s'appliquer à la consulter régulièrement afin de se tenir informés et de ne pas passer à côté d'une information essentielle.

La remise des travaux se fait dans la plupart des enseignements via la plateforme Moodle. Les enseignants y déposent également des documents que les étudiants doivent consulter.

Article VII.6 – Modalités d'évaluation du BUT 1 Formation initiale (fichier annexé)

Article VII.7 – Modalités d'évaluation du BUT 2 Formation initiale et alternance (fichier annexé)

BUT MLT 1 - 2026/2027 - FORMATION INITIALE

TABLEAU DES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

SEMESTRE 1		UNITÉS D'ENSEIGNEMENT				MODALITÉS D'ÉVALUATION		
	RESSOURCES	UE 1.1 TRANSPORTER DES MARCHANDISES OU DES PERSONNES	UE 1.2 ORGANISER LA CHAINE LOGISTIQUE	UE 1.3 MANAGER LES RESSOURCES ET LES FLUX LOGISTIQUES	TOTAL COEFFICIENTS	ENSEIGNANTS	Modalités d'évaluation	% Assiduité
R 1.01	Géographie des échanges	3,5			3,5	Xavier LERNOULD	Contrôle continu	10
R 1.02	Transport routier de marchandises : contexte et techniques	3,5			3,5	Magalie BOURGOIS	Contrôle continu	10
R 1.03	Introduction générale au droit	3			3	Sandrine NUTTEN	Contrôle continu	10
R 1.04	Economie générale	3			3	Xavier LERNOULD	Contrôle continu	10
R 1.05	Logistique globale		3,5		3,5	Viviane DECOSTER	Contrôle continu	10
R 1.06	Entrepôts et plateformes logistiques		3,5		3,5	Igor PEREZ	Contrôle continu	10
R 1.07	Comptabilité générale			2,75	2,75	Delphine VARLET	Contrôle continu	10
R 1.08	Approche projet			1,5	1,5	Magalie BOURGOIS	Contrôle continu	10
R 1.09	Organisation et responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)			2,75	2,75	Charlotte GBADOE/Magalie BOURGOIS	Contrôle continu	10
R 1.10	Initiation aux outils de la bureautique	1,5	1,5	1,5	4,5	Pascale LAMBERT	Contrôle continu	10
R 1 .11	Expression Communication et méthodologie du travail universitaire	1,5	1,5	1,5	4,5	Ludovic BERTIN	Contrôle continu	10
R 1.12	Anglais professionnel et de communication	1,5	1,5	1,5	4,5	Léane CATEZ	Contrôle continu	10
R 1 .13	Langue vivante 2, langue professionnelle et de communication	1	1	1	3	Sabine FLAHAUT	Contrôle continu	10
R 1.14	Calculs mathématiques pour la logistique et le transport	1,5	1,5	1,5	4,5	Charlotte URVOY	Contrôle continu	10
R 1.15	PPP	1	1	1	3	Xavier LERNOULD	Contrôle continu	10
PF1	Portfolio S1					Viviane DECOSTER	Tous travaux même coeff	10
SAÉ 1.01	Etude des activités et acteurs du transport routier de marchandises en vue de la réponse à un appel d'offres	15			15	EQUIPE	Tous travaux même coeff	10
SAÉ 1.02	Etude de l'entreposage et de la logistique		12		12	EQUIPE	Tous travaux même coeff	10
SAÉ 1.3	Etude du fonctionnement d'une organisation de production de biens ou services			12	12	EQUIPE	Tous travaux même coeff	10
	TOTAL DES COEFFICIENTS				90			
	TOTAL ECTS	12	9	9	30			
	SEMESTRE 2	UE 1.1 TRANSPORTER DES MARCHANDISES OU DES PERSONNES	UE 1.2 ORGANISER LA CHAINE LOGISTIQUE	UE 1.3 MANAGER LES RESSOURCES ET LES FLUX LOGISTIQUES	TOTAL COEFFICIENTS	ENSEIGNANTS	Modalités d'évaluation	% Assiduité
R 2.01	Economie des transports	3,5			3,5	Xavier LERNOULD	Contrôle continu	10
R 2.02	Calcul de coûts de transport	2			2	Magalie BOURGOIS	Contrôle continu	10
R 2.03	Transport routier de marchandises : exploitation	2,5			2,5	Magalie BOURGOIS	Contrôle continu	10
R 2.04	Mobilités et transports de personnes	2,5			2,5	Emmanuel FAMCHON	Contrôle continu	10
R 2.05	Transport maritime et opérations portuaires	4			4	Dominique LAMMIN	Contrôle continu	10
R 2.06	Logistique et commerce international		3,5		3,5	Richard RYCKEMBUSCH	Contrôle continu	10
R 2.07	Introduction à la gestion des stocks et des approvisionnements		2,5		2,5	A déterminer	QCM ou interro / étude de documents ou dossier	10
R 2.08	Achats		2,5		2,5	Viviane DECOSTER	Tous travaux même coeff	10
R 2.09	Droit commercial			2,25	2,25	Sandrine NUTTEN	Contrôle continu	10
R 2.10	Marketing et négociation commerciale			3,5	3,5	Emmanuel FAMCHON	Contrôle continu	10
R 2.11	Conduite de projet			2,75	2,75	Magalie BOURGOIS	Contrôle continu	10
R 2.12	Utilisation d'un tableur	1,25	1,25	1,25	3,75	Charlotte URVOY	Contrôle continu	10
R 2.13	Expression Communication et méthodologie du travail universitaire	1,25	1,25	1,25	3,75	Ludovic BERTIN	Contrôle continu	10
R 2.14	Anglais professionnel et de communication	1,25	1,25	1,25	3,75	Léane CATEZ	Contrôle continu	10
R 2.15	Langue vivante 2, langue professionnelle et de communication	1	1	1	3	Sabine FLAHAUT	Contrôle continu	10
R 2.16	Statistiques et prévisions	1,25	1,25	1,25	3,75	Charlotte URVOY	Contrôle continu	10
R 2.17	PPP	1	1	1	3	Viviane DECOSTER	Contrôle continu	10
SAÉ 2.01	Etude de solutions de transport TRM et/ou maritime	6			6	EQUIPE	Contrôle continu	10
SAÉ 2.02	Etude des activités et acteurs du transport de voyageurs	3			3	EQUIPE	Contrôle continu	10
SAÉ 2.03	Pilotage d'un processus d'achats et gestion des stocks		6		6	EQUIPE	Contrôle continu	10
SAÉ 2.04	Proposition d'une offre de produit ou de service			6	6	EQUIPE	Contrôle continu	10
PF 2	PORT FOLIO S2	1	1	1	3	Viviane DECOSTER	Contrôle continu	10
STAGE	SAÉ STAGE S2	4,5	4,5	4,5	13,5	EQUIPE	Contrôle continu	10
	TOTAL DES COEFFICIENTS	36	27	27	90			
	TOTAL ECTS	12	9	9	30			

BUT MLT 2 - 2026/2027 - FORMATION EN ALTERNANCE

TABLEAU DES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

SEMESTRE 3		UNITÉS D'ENSEIGNEMENT					MODALITÉS D'ÉVALUATION		
	RESSOURCES	UE 3.1 TRANSPORTER DES MARCHANDISES OU DES PERSONNES	UE 3.2 ORGANISER LA CHAINE LOGISTIQUE	UE 3.3 MANAGER LES RESSOURCES ET LES FLUX LOGISTIQUES	UE 3.4 DEVELOPPER DURABLEMENT	TOTAL COEFFICIENTS	ENSEIGNANTS	Modalités d'évaluation	% Assiduité
R 3.01	Transports urbains et interurbains de personnes : exploitation	3				3	Emmanuel FAMCHON	Contrôle continu	10
R 3.02	Droit des transports	3,5				3,5	Magalie BOURGOIS	Contrôle continu	10
R 3.03	Transport maritime et fluvial	2,25				2,25	Julien CATTOEN	Contrôle continu	10
R 3.04	Transport aérien	3				3	Cyril LAURENS	Contrôle continu	
R 3.05	Transport routier de marchandises : approfondissement	2,25				2,25	Magalie BOURGOIS	Contrôle continu	10
R 3.06	Gestion financière	3				3	Mathieu VARLET	Contrôle continu	10
R 3.07	Systèmes d'information appliqués		2,5			2,5	Dany CAPITAINE	Contrôle continu	10
R 3.08	Gestion des stocks et approvisionnements : approfondissement		3			3	A Déterminer	Contrôle continu	10
R 3.09	Logistique de distribution		2,5			2,5	Léo DUVAL	Contrôle continu	10
R 3.10	Calcul de coûts complets			2,75		2,75	Delphine VARLET	Contrôle continu	10
R 3.11	Démarche qualité			1,75		1,75	Viviane DECOSTER	Contrôle continu	10
R 3.12	Management de projet et méthodes agiles			1,75		1,75	Léo DUVAL	Contrôle continu	10
R 3.13	Logistique internationale			1,75		1,75	Richard RYCKEMBUSCH	Contrôle continu	10
R 3.14	Utilisation approfondie d'un tableur	1	1	1	1	4	Mathieu VARLET	Contrôle continu	10
R 3.15	Expression Communication et méthodologie du travail universitaire	0,75	0,75	0,75	0,75	3	Ludovic BERTIN	Contrôle continu	10
R 3.16	Anglais professionnel et de communication	1	1	1	1	4	Léane CATEZ	Contrôle continu	10
R 3.17	Langue vivante 2, langue professionnelle et de communication	0,5	0,5	0,5	0,5	2	Sabine FLAHAUT	Contrôle continu	10
R 3.18	Probabilités et mathématiques financières	1	1	1	1	4	Sana MRIZAK	Contrôle continu	10
R 3.19	PPP	0,25	0,25	0,25	0,25	1	Xavier LERNOULD	Contrôle continu	10
PF3	Portfolio S3						Xavier LERNOULD	Contrôle continu	10
R 3.MSCD.20	Enjeux généraux de la durabilité				1,25	1,25	Magalie BOURGOIS	Contrôle continu	10
R 3.MSCD.21	Enjeux de la durabilité dans les mobilités et la supply chain				1,25	1,25	EQUIPE	Contrôle continu	10
SAÉ 3.MSCD.01	Création de services pour les voyageurs en adoptant une démarche durable	6		4,25	2,5	12,75	EQUIPE	Tous travaux même coeff	10
SAÉ 3.MSCD.02	Conception de solutions logistiques en approvisionnement et distribution en adoptant une démarche durable	8,5	8,5	4,25	2,5	23,75	EQUIPE	Tous travaux même coeff	10
	TOTAL DES COEFFICIENTS	36	21	21	12	90			
	TOTAL ECTS	12	7	7	4	30			

SEMESTRE 4		UE 4.1 TRANSPORTER DES MARCHANDISES OU DES PERSONNES	UE 4.2 ORGANISER LA CHAINE LOGISTIQUE	UE 4.3 MANAGER LES RESSOURCES ET LES FLUX LOGISTIQUES	UE 4.4 DEVELOPPER DURABLEMENT	TOTAL COEFFICIENTS	ENSEIGNANTS	Modalités d'évaluation	% Assiduité
R 4.01	Droit du travail	4,25				4,25	Sandrine NUTTEN	Contrôle continu	10
R 4.02	Transport routier de marchandises : affrètement	4				4	Magalie BOURGOIS	Contrôle continu	10
R 4.03	Douane et logistique	4,5				4,5	Cyril LAURENS	Contrôle continu	10
R 4.04	Transport ferroviaire	4,25				4,25	Cindy DELPLANQUE	Contrôle continu	10
R 4.05	Gestion de production		4,5			4,5	Pascale LAMBERT	Contrôle continu	10
R 4.06	Organisation logistique		3,5			3,5	Edouard MAILLET	Contrôle continu	10
R 4.07	Contrôle de gestion			2,5		2,5	Delphine VARLET	Contrôle continu	10
R 4.08	Gestion budgétaire			2,5		2,5	Mathieu VARLET	Contrôle continu	10
R 4.09	Techniques quantitatives et recherche opérationnelle : théorie des graphes			3		3	Anne PACOU	Contrôle continu	10
R 4.10	Gestion de bases de données	0,75	0,75	0,75	0,75	3	Dany CAPITAINE	Contrôle continu	10
R 4.11	Expression Communication et méthodologie du travail universitaire	1	1	1	1	4	Ludovic BERTIN	Contrôle continu	10
R 4.12	Anglais professionnel et de communication	1	1	1	1	4	Léane CATEZ	Contrôle continu	10
R 4.13	Langue vivante 2, langue professionnelle et de communication	0,5	0,5	0,5	0,5	2	Sabine FLAHAUT	Contrôle continu	10
R 4.14	Statistiques	1	1	1	1	4	Anne PACOU	Contrôle continu	10
R 4.15	PPP	0,25	0,25	0,25	0,25	1	Xavier LERNOULD	Contrôle continu	10
PF4	Portfolio S4	2,5	1,5	1,5	0,5	6	Xavier LERNOULD/Viviane DECOSTER	Contrôle continu	10
R 4.MSCD.16	Engagements sociétaux et environnementaux				2,5	2,5	EQUIPE	Contrôle continu	10
SAÉ 4.MSCD.01	Organisation d'acheminements internationaux de marchandises en adoptant une démarche durable	8		1,5	1	10,5	EQUIPE	Contrôle continu	10
SAÉ 4.MSCD.02	Conception de solutions intralogistiques en adoptant une démarche durable		3	1,5	1,5	6	EQUIPE	Contrôle continu	10
STAGE	SAÉ STAGE S4	4	4	4	2	14	EQUIPE	Contrôle continu	10
	TOTAL DES COEFFICIENTS	36	21	21	12	90			
	TOTAL ECTS	12	7	7	4	30			

BUT MLT 2 - 2026/2027 - FORMATION INITIALE

TABLEAU DES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

SEMESTRE 3		UNITÉS D'ENSEIGNEMENT					MODALITÉS D'ÉVALUATION		
RESSOURCES		UE 3.1 TRANSPORTER DES MARCHANDISES OU DES PERSONNES	UE 3.2 ORGANISER LA CHAINE LOGISTIQUE	UE 3.3 MANAGER LES RESSOURCES ET LES FLUX LOGISTIQUES	UE 3.4 DEVELOPPER DURABLEMENT	TOTAL COEFFICIENTS	ENSEIGNANTS	Modalités d'évaluation	% Assiduité
R 3.01	Transports urbains et interurbains de personnes : exploitation	3				3	Emmanuel FAMCHON	Contrôle continu	10
R 3.02	Droit des transports	3,5				3,5	Magalie BOURGOIS	Contrôle continu	10
R 3.03	Transport maritime et fluvial	2,25				2,25	Julien CATTOEN	Contrôle continu	10
R 3.04	Transport aérien	3				3	Cyril LAURENS	Contrôle continu	
R 3.05	Transport routier de marchandises : approfondissement	2,25				2,25	Magalie BOURGOIS	Contrôle continu	10
R 3.06	Gestion financière	3				3	Mathieu VARLET	Contrôle continu	10
R 3.07	Systèmes d'information appliqués		2,5			2,5	Dany CAPITAINE	Contrôle continu	10
R 3.08	Gestion des stocks et approvisionnements : approfondissement		3			3	A déterminer	Contrôle continu	10
R 3.09	Logistique de distribution		2,5			2,5	Léo DUVAL	Contrôle continu	10
R 3.10	Calcul de coûts complets			2,75		2,75	Delphine VARLET	Contrôle continu	10
R 3.11	Démarche qualité			1,75		1,75	Viviane DECOSTER	Contrôle continu	10
R 3.12	Management de projet et méthodes agiles			1,75		1,75	Léo DUVAL	Contrôle continu	10
R 3.13	Logistique internationale			1,75		1,75	Richard RYCKEMBUSCH	Contrôle continu	10
R 3.14	Utilisation approfondie d'un tableur	1	1	1	1	4	Mathieu VARLET	Contrôle continu	10
R 3.15	Expression Communication et méthodologie du travail universitaire	0,75	0,75	0,75	0,75	3	Ludovic BERTIN	Contrôle continu	10
R 3.16	Anglais professionnel et de communication	1	1	1	1	4	Léane CATEZ	Contrôle continu	10
R 3.17	Langue vivante 2, langue professionnelle et de communication	0,5	0,5	0,5	0,5	2	Sabine FLAHAUT	Contrôle continu	10
R 3.18	Probabilités et mathématiques financières	1	1	1	1	4	Sana MRIZAK	Contrôle continu	10
R 3.19	PPP	0,25	0,25	0,25	0,25	1	Xavier LERNOULD	Contrôle continu	10
PF3	Portfolio S3						Xavier LERNOULD	Contrôle continu	10
R 3.MSCD.20	Enjeux généraux de la durabilité				1,25	1,25	Magalie BOURGOIS	Contrôle continu	10
R 3.MSCD.21	Enjeux de la durabilité dans les mobilités et la supply chain				1,25	1,25	EQUIPE	Contrôle continu	10
SAÉ 3.MSCD.01	Création de services pour les voyageurs en adoptant une démarche durable	6		4,25	2,5	12,75	EQUIPE	Tous travaux même coeff	10
SAÉ 3.MSCD.02	Conception de solutions logistiques en approvisionnement et distribution en adoptant une démarche durable	8,5	8,5	4,25	2,5	23,75	EQUIPE	Tous travaux même coeff	10
	TOTAL DES COEFFICIENTS	36	21	21	12	90			
	TOTAL ECTS	12	7	7	4	30			
SEMESTRE 4		UE 4.1 TRANSPORTER DES MARCHANDISES OU DES PERSONNES	UE 4.2 ORGANISER LA CHAINE LOGISTIQUE	UE 4.3 MANAGER LES RESSOURCES ET LES FLUX LOGISTIQUES	UE 4.4 DEVELOPPER DURABLEMENT	TOTAL COEFFICIENTS	ENSEIGNANTS	Modalités d'évaluation	% Assiduité
R 4.01	Droit du travail	4,25				4,25	Sandrine NUTTEN	Contrôle continu	10
R 4.02	Transport routier de marchandises : affrètement	4				4	Magalie BOURGOIS	Contrôle continu	10
R 4.03	Douane et logistique	4,5				4,5	Cyril LAURENS	Contrôle continu	10
R 4.04	Transport ferroviaire	4,25				4,25	Cindy DELPLANQUE	Contrôle continu	10
R 4.05	Gestion de production		4,5			4,5	Pascale LAMBERT	Contrôle continu	10
R 4.06	Organisation logistique		3,5			3,5	Edouard MAILLET	Contrôle continu	10
R 4.07	Contrôle de gestion			2,5		2,5	Delphine VARLET	Contrôle continu	10
R 4.08	Gestion budgétaire			2,5		2,5	Mathieu VARLET	Contrôle continu	10
R 4.09	Techniques quantitatives et recherche opérationnelle : théorie des graphes			3		3	Anne PACOU	Contrôle continu	10
R 4.10	Gestion de bases de données	0,75	0,75	0,75	0,75	3	Dany CAPITAINE	Contrôle continu	10
R 4.11	Expression Communication et méthodologie du travail universitaire	1	1	1	1	4	Ludovic BERTIN	Contrôle continu	10
R 4.12	Anglais professionnel et de communication	1	1	1	1	4	Léane CATEZ	Contrôle continu	10
R 4.13	Langue vivante 2, langue professionnelle et de communication	0,5	0,5	0,5	0,5	2	Sabine FLAHAUT	Contrôle continu	10
R 4.14	Statistiques	1	1	1	1	4	Anne PACOU	Contrôle continu	10
R 4.15	PPP	0,25	0,25	0,25	0,25	1	Xavier LERNOULD	Contrôle continu	10
PF4	Portfolio S4	2,5	1,5	1,5	0,5	6	Xavier LERNOULD/Viviane DECOSTER	Contrôle continu	10
R 4.MSCD.16	Engagements sociétaux et environnementaux				2,5	2,5	EQUIPE	Contrôle continu	10
SAÉ 4.MSCD.01	Organisation d'acheminements internationaux de marchandises en adoptant une démarche durable	8		1,5	1	10,5	EQUIPE	Contrôle continu	10
SAÉ 4.MSCD.02	Conception de solutions intralogistiques en adoptant une démarche durable		3	1,5	1,5	6	EQUIPE	Contrôle continu	10
STAGE	SAÉ STAGE S4	4	4	4	2	14	EQUIPE	Contrôle continu	10
	TOTAL DES COEFFICIENTS	36	21	21	12	90			
	TOTAL ECTS	12	7	7	4	30			

BUT MLT 3 - 2026/2027 - FORMATION INITIALE

TABLEAU DES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

SEMESTRE 5		UNITÉS D'ENSEIGNEMENT					MODALITÉS D'ÉVALUATION		
	RESSOURCES		UE 5.2 ORGANISER LA CHAINE LOGISTIQUE GLOBALE	UE 5.3 MANAGER LES RESSOURCES ET LES FLUX LOGISTIQUES ET TRANSPORTS DANS UN CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL	UE 5.4 METTRE EN ŒUVRE UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	TOTAL COEFFICIENTS	ENSEIGNANTS	Modalités d'évaluation	% Assiduité
R 5.01	Stratégie logistique à l'international		3			3	Richard RYCKEMBUSCH	Contrôle continu	10
R 5.02	Gestion des entrepôts : approfondissement		3,5			3,5	Edouard MAILLET	Contrôle continu	10
R 5.03	Modélisation des processus métiers		3,5			3,5	Charlotte GBADOE	Contrôle continu	10
R 5.04	Traçabilité et outils de mise en œuvre		3			3	Magalie BOURGOIS	Contrôle continu	
R 5.05	Techniques quantitatives et recherche opérationnelle : programmation linéaire			3,5		3,5	Anne PACOU	Contrôle continu	10
R 5.06	Gestion des ressources humaines			3,5		3,5	Xavier LERNOULD	Contrôle continu	10
R 5.07	Tableaux de bord dynamiques			3,5		3,5	Hélène CATHELAIN	Contrôle continu	10
R 5.08	Supply Chain Management			2,5		2,5	Falk WAGENHAUSEN	Contrôle continu	10
R 5.09	Exploitation des données		1	1	1	3	Mathieu KODJO	Contrôle continu	10
R 5.10	Expression Communication et méthodologie du travail universitaire		0,75	0,75	0,75	2,25	Ludovic BERTIN	Contrôle continu	10
R 5.11	Anglais professionnel et de communication		1,25	1,25	1,25	3,75	Léane CATEZ	Contrôle continu	10
R 5.12	Langue vivante 2, langue professionnelle et de communication		0,5	0,5	0,5	1,5	Sabine FLAHAUT	Contrôle continu	10
R 5.13	Optimisation et aide à la décision		1,25	1,25	1,25	3,75	Anne PACOU	Contrôle continu	10
R 5.14	PPP		0,25	0,25	0,25	0,75	Viviane DECOSTER	Contrôle continu	10
R 5.MSCD.15	Normes et labels environnementaux				3,25	3,25	Viviane DECOSTER	Contrôle continu	10
R 5.MSCD.16	Etudes opérationnelles de la durabilité				6,5	6,5	Mathieu KODJO	Contrôle continu	10
R 5.MSCD.17	Mesure de la performance des actions éco-responsables				3,25	3,25	Hélène CATHELAIN	Contrôle continu	10
SAÉ 5.MSCD.01	Optimisation d'une chaîne logistique dans une démarche durable		12	12	12	36	EQUIPE	Tous travaux même coeff	10
PORTFOLIO S5	Portfolio S5						EQUIPE	Tous travaux même coeff	10
	TOTAL DES COEFFICIENTS	0	30	30	30	90			
	TOTAL ECTS		10	10	10	30			
	SEMESTRE 6		UE 6.2 ORGANISER LA CHAINE LOGISTIQUE GLOBALE	UE 6.3 MANAGER LES RESSOURCES ET LES FLUX LOGISTIQUES ET TRANSPORTS DANS UN CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL	UE 6.4 METTRE EN ŒUVRE UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	TOTAL COEFFICIENTS	ENSEIGNANTS	Modalités d'évaluation	% Assiduité
R 6.01	Droit des contrats des prestations logistiques		6			6	Sandrine NUTTEN	Contrôle continu	10
R 6.02	QHSE		6			6	Edouard MAILLET	Contrôle continu	10
R 6.03	Lean et Six sigma			6		6	Mathieu KODJO	Contrôle continu	10
R 6.04	Management d'équipe			6		6		Contrôle continu	10
R 6.05	Anglais professionnel et de communication		2	2	2	6	Léane CATEZ	Contrôle continu	10
R 6.MSCD.06	Management stratégique durable				7	7	Mathieu KODJO	Contrôle continu	10
R 6.MSCD.07	Accompagnement au changement des projets durables				5	5		Contrôle continu	10
SAÉ 6.MSCD.01	Contribution à un projet de transition durable de la mobilité et de la supply chain		3	3	3	9		Contrôle continu	10
PF4	Portfolio S4		3	3	3	9	Viviane DECOSTER	Contrôle continu	10
STAGE	SAÉ STAGE S4		10	10	10	30	EQUIPE	Contrôle continu	10
	TOTAL DES COEFFICIENTS	0	30	30	30	90			
	TOTAL ECTS		10	10	10	30			

BUT MLT 3 - 2026/2027 - FORMATION INITIALE

TABLEAU DES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

SEMESTRE 5		UNITÉS D'ENSEIGNEMENT					MODALITÉS D'ÉVALUATION		
RESSOURCES			UE 5.2 ORGANISER LA CHAINE LOGISTIQUE GLOBALE	UE 5.3 MANAGER LES RESSOURCES ET LES FLUX LOGISTIQUES ET TRANSPORTS DANS UN CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL	UE 5.4 METTRE EN ŒUVRE UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	TOTAL COEFFICIENTS	ENSEIGNANTS	Modalités d'évaluation	% Assiduité
R 5.01	Stratégie logistique à l'international		3			3	Richard RYCKEMBUSCH	Contrôle continu	10
R 5.02	Gestion des entrepôts : approfondissement		3,5			3,5	Edouard MAILLET	Contrôle continu	10
R 5.03	Modélisation des processus métiers		3,5			3,5	Charlotte GBADOE	Contrôle continu	10
R 5.04	Traçabilité et outils de mise en œuvre		3			3	Magalie BOURGOIS	Contrôle continu	
R 5.05	Techniques quantitatives et recherche opérationnelle : programmation linéaire			3,5		3,5	Anne PACOU	Contrôle continu	10
R 5.06	Gestion des ressources humaines			3,5		3,5	Xavier LERNOULD	Contrôle continu	10
R 5.07	Tableaux de bord dynamiques			3,5		3,5	Hélène CATHELAIN	Contrôle continu	10
R 5.08	Supply Chain Management			2,5		2,5	Falk WAGENHAUSEN	Contrôle continu	10
R 5.09	Exploitation des données		1	1	1	3	Mathieu KODJO	Contrôle continu	10
R 5.10	Expression Communication et méthodologie du travail universitaire		0,75	0,75	0,75	2,25	Ludovic BERTIN	Contrôle continu	10
R 5.11	Anglais professionnel et de communication		1,25	1,25	1,25	3,75	Léane CATEZ	Contrôle continu	10
R 5.12	Langue vivante 2, langue professionnelle et de communication		0,5	0,5	0,5	1,5	Sabine FLAHAUT	Contrôle continu	10
R 5.13	Optimisation et aide à la décision		1,25	1,25	1,25	3,75	Anne PACOU	Contrôle continu	10
R 5.14	PPP		0,25	0,25	0,25	0,75	Viviane DECOSTER	Contrôle continu	10
R 5.MSCD.15	Normes et labels environnementaux				3,25	3,25	Viviane DECOSTER	Contrôle continu	10
R 5.MSCD.16	Etudes opérationnelles de la durabilité				6,5	6,5	Mathieu KODJO	Contrôle continu	10
R 5.MSCD.17	Mesure de la performance des actions éco-responsables				3,25	3,25	Hélène CATHELAIN	Contrôle continu	10
SAÉ 5.MSCD.01	Optimisation d'une chaîne logistique dans une démarche durable		12	12	12	36	EQUIPE	Tous travaux même coeff	10
PORTFOLIO S5	Portfolio S5						EQUIPE	Tous travaux même coeff	10
	TOTAL DES COEFFICIENTS	0	30	30	30	90			
	TOTAL ECTS		10	10	10	30			

SEMESTRE 6			UE 6.2 ORGANISER LA CHAINE LOGISTIQUE GLOBALE	UE 6.3 MANAGER LES RESSOURCES ET LES FLUX LOGISTIQUES ET TRANSPORTS DANS UN CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL	UE 6.4 METTRE EN ŒUVRE UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	TOTAL COEFFICIENTS	ENSEIGNANTS	Modalités d'évaluation	% Assiduité
R 6.01	Droit des contrats des prestations logistiques		6			6	Sandrine NUTTEN	Contrôle continu	10
R 6.02	QHSE		6			6	Edouard MAILLET	Contrôle continu	10
R 6.03	Lean et Six sigma			6		6	Mathieu KODJO	Contrôle continu	10
R 6.04	Management d'équipe			6		6		Contrôle continu	10
R 6.05	Anglais professionnel et de communication		2	2	2	6	Léane CATEZ	Contrôle continu	10
R 6.MSCD.06	Management stratégique durable				7	7	Mathieu KODJO	Contrôle continu	10
R 6.MSCD.07	Accompagnement au changement des projets durables				5	5		Contrôle continu	10
SAÉ 6.MSCD.01	Contribution à un projet de transition durable de la mobilité et de la supply chain		3	3	3	9		Contrôle continu	10
PF4	Portfolio S4		3	3	3	9	Viviane DECOSTER	Contrôle continu	10
STAGE	SAÉ STAGE S4		10	10	10	30	EQUIPE	Contrôle continu	10
	TOTAL DES COEFFICIENTS	0	30	30	30	90			
	TOTAL ECTS		10	10	10	30			